



PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Delphine CATHALA, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Julie SOURRIBES, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Yannick GLANDUS, représenté par M. Marc HENRY-VIEL

M. Dominique ROMULUS, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Maurice TEULIER, représenté par Mme Mireille FERRY

Absents :

Secrétaire de séance : Martial VIALARET

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20h00.

DL20260701 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire invite le Conseil municipal à désigner un secrétaire de séance.

Il est proposé de nommer M. Martial Vialaret pour assurer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne **M. Martial Vialaret** en qualité de secrétaire de séance.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL20260702 – AVIS SUR LE PROJET DE CREATION DE LA MICRO-CRECHE « MA PREMIERE PARENTHÈSE »

Mme Mireille Ferry présente le projet porté par l'association **As de Cœur**, relatif à la création d'une micro-crèche dénommée « Ma Première Parenthèse » sur le territoire communal, avec une capacité d'accueil de douze places.

Le Conseil municipal prend acte de la qualité du dossier présenté, tant au regard de son projet pédagogique que de son organisation. Les élus soulignent l'intérêt de cette nouvelle structure pour répondre aux besoins croissants des familles en matière d'accueil de la petite enfance et pour renforcer l'attractivité du territoire communal.

Après délibération, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à la création de la micro-crèche « Ma Première Parenthèse » ;
- souligne la qualité et l'intérêt du projet ;
- précise que cet avis ne se substitue pas aux autorisations relevant des autorités compétentes ;
- autorise Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL20260703 - AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE « DO RE MI »

Madame le Maire présente ensuite la demande de l'association **Familles Rurales d'Olemps** visant à porter la capacité d'accueil de la micro-crèche « Do Ré Mi » de dix à douze places.

Le Conseil municipal relève que cet établissement constitue un service de proximité apprécié des familles et que l'augmentation de la capacité d'accueil répond à un besoin identifié sur la commune. Les élus considèrent que cette extension permettra d'améliorer l'offre de garde des jeunes enfants et contribuera au maintien d'un service adapté aux attentes des habitants.

Après délibération, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet d'extension de la micro-crèche « Do Ré Mi » ;
- souligne l'intérêt de cette augmentation de capacité pour les familles de la commune ;
- rappelle que cet avis est rendu sous réserve des autorisations réglementaires nécessaires
- autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL20260704 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE LA CRECHE « L'ENFANT DO » 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE L'AVEYRON

Madame Mireille FERRY présente au Conseil municipal le programme de travaux envisagé à la crèche « L'Enfant DO », propriété de la commune et gérée par l'association Altriane. Elle indique que, conformément aux observations formulées par les services de Protection Maternelle et Infantile, plusieurs aménagements sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des jeunes enfants. Ces travaux concernent notamment la pose d'oculus sur certaines portes, le remplacement de la clôture extérieure et la mise en place d'un dispositif d'ombrage destiné à protéger les enfants lors des fortes chaleurs. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à environ 22 537 € HT et peut bénéficier d'aides financières, notamment de la CAF de l'Aveyron dans le cadre du fonds de modernisation des EAJE.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le programme de travaux 2026 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Aveyron ;
- autorise la signature de tout document nécessaire à l'attribution et à l'exécution de cette aide.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL20260705 - REFECTION ET MODERNISATION ENERGETIQUE DES TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS

Monsieur Martial VIALARET expose au Conseil municipal la nécessité de procéder à la rénovation des terrains de tennis extérieurs, compte tenu de leur état de vétusté et de celui des équipements d'éclairage. Le projet prévoit la réfection complète des revêtements, la réalisation des travaux annexes nécessaires ainsi que le remplacement de l'éclairage actuel par des équipements LED plus performants et économes en énergie. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 100 000 € HT, financé notamment par des subventions sollicitées auprès de la Fédération Française de Tennis, de l'État, du Conseil départemental de l'Aveyron et du SIEDA.

Le Conseil municipal est informé qu'une consultation des entreprises devra être engagée et qu'une délibération ultérieure sera soumise afin de retenir les entreprises attributaires et d'arrêter définitivement le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet de rénovation des courts de tennis et de modernisation de l'éclairage ;
- approuve l'enveloppe prévisionnelle de 120 000 € TTC ;
- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Madame le Maire à solliciter les financements correspondants ;
- autorise le lancement de la consultation des entreprises.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL20260706 - QUARTIER LE PARHELIE : PROCEDURE DE CLASSEMENT PAR ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Martial VIALARET présente le projet visant à intégrer dans le domaine public communal plusieurs voies, trottoirs, cheminements piétons, espaces verts, emplacements destinés aux conteneurs et équipements d'éclairage public du quartier Le Parhélie. Ces espaces, actuellement situés dans le domaine privé, sont ouverts à la circulation et à l'usage du public. La commune poursuit des démarches d'acquisition amiable des parcelles concernées afin d'assurer leur classement dans le domaine public communal.



Il est rappelé que ce classement permettra de faciliter la desserte des parcelles concernées et qu'il convient préalablement de procéder à une enquête publique afin de constater l'affectation de ces emprises foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le principe du classement des emprises foncières concernées dans le domaine public communal ;
- décide le lancement de la procédure d'enquête publique ;
- charge Madame le Maire de constituer le dossier d'enquête ;
- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance,
Martial VIALARET

